



Projets d'initiative citoyenne (PIC) FORMULAIRE DE DEMANDE 2022

Objectif du dispositif : Développer les initiatives et projets des habitants / collectifs d'habitants / associations nécessitant une aide financière (et non finançables par d'autres dispositifs existants), au bénéfice des habitants des quartiers identifiés en Politique de la Ville.

N° de la demande : 22/

Date de réception :

Intitulé de l'opération :

Date / Période de réalisation :

Lieu de réalisation envisagé :

Association porteuse du projet :

Quartiers concernés :	Hauts Champs	Trois Fermes	Lionderie
	Longchamp	Trois Baudets	Beaumont

Nom du responsable de l'opération au sein de l'association :

Cachet / signature :

Nom du demandeur et du suppléant (obligatoire) :

Coordonnées / adresse :

Téléphone (obligatoire) :

Mail :

(En cas d'absence du demandeur, un suppléant doit présenter le dossier à condition que son nom figure sur ce formulaire)

Participation de l'association / autres financements :

Montant de la subvention demandée au PIC :

Montant global de l'opération :

À SAVOIR !

- Le responsable de l'opération s'engage à veiller à la bonne réalisation du projet et à la production d'un bilan qualitatif et financier accompagné des pièces justificatives à hauteur du financement de l'action.

Il est tenu d'utiliser la subvention accordée conformément au projet déposé.

- Il existe un règlement du dispositif, il est impératif de le consulter avant de déposer une demande (version actualisée au 31/03/2017).
- Le montant maximum des demandes est de **1000 euros**
- Pour toute demande portée par une association, **le cachet de l'association doit figurer sur la 1ère page du formulaire de demande et celle-ci doit être signée par le président de l'association ou le directeur**
- Une fois l'action terminée, le demandeur est chargé de transmettre le bilan dès la réalisation de l'action. Le délai maximum pour fournir ce bilan est de **1 mois**. **L'association porteuse est chargée de s'assurer du respect de ce délai.**
- Le PIC ne finance pas à 100% les actions. Vous devez donc trouver un autofinancement ou d'autres sources de financement pour au moins 10% du budget total afin de soutenir votre projet.

La subvention sera **versée en 2 parties** :

- L'**acompte**, après décision du comité
 - Le **solde** dès réception du bilan et des pièces justificatives
 - Le montant du solde peut être modifié. Dans ce cas l'association porteuse du projet sera prévenue des motifs. Cela peut se produire notamment si :
 - Les recettes réalisées ont été plus importantes que prévu
 - Les dépenses réalisées ont été plus basses que prévu
 - L'association porteuse du projet prend la responsabilité de réaliser l'action et en assume la couverture assurance.
- Les financements de ce dispositif sont réservés aux Hémois.

PRÉSENTATION DU PROJET

Objectif(s) de l'action :

Habitants ou collectif à l'origine de l'action :

Nombre de participants attendus ou de personnes concernées par l'action :

Descriptif du déroulé de l'action :

PIC Budget prévisionnel de l'action

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services,marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation(1)	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	-		
Locations	-		
Entretien et réparation	APH/PIC		
Assurance			
Documentation	-		
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	-		
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions	-		
Services bancaires, autres		Part propre (10%):	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,		- Organismes sociaux (à détailler):	
Autres impôts et taxes	-		
64- Charges de personnel			
UNIQUEMENT LES CONTRATS SPECIFIQUE-MENT RECRUTE POUR L'ACTION		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	

SS total subventionnable

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges indirectes affectées à l'action et valorisations		I. Ressources indirectes affectées à l'action	
64- Charges de personnel existant de la structure			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Participation des adhérents	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL GLOBAL		TOTAL GLOBAL	

Joindre les devis détaillés

Les partenaires associés à l'action financée sont à détailler dans le budget prévisionnel